

Monsieur le Député

Par courrier en date du 23 avril dernier, vous appelez mon attention sur la violence qui règne à Mayotte, notamment aux abords des établissements d'enseignement, et dont l'intensité vous inquiète.

Soyez assuré que je partage pleinement vos préoccupations, et que c'est avec beaucoup d'attention que je me tiens informé des faits délictueux, trop souvent violents, et qui concernent, vous avez raison, de plus en plus souvent des mineurs : victimes ou auteurs, ou peut-être même parfois victimes et auteurs. La lutte contre la délinquance et la criminalité est en effet une priorité absolue du Gouvernement que je dirige.

Ainsi, depuis 2015, les effectifs des Forces de Sécurité Intérieure ont été augmentés de 60% à Mayotte, ce qui constitue un effort sans précédent. La mise en place de la DTPN au 1^{er} janvier 2020, la création d'une compagnie départementale de gendarmerie en 2021, et l'envoi de 20 effectifs supplémentaires (police et gendarmerie) après le triple homicide du début de cette année, toutes décisions prises en parfait accord par les ministres de l'Intérieur et des Outre-mer, traduisent notre volonté d'adaptation au territoire et la priorité que nous lui accordons.

Nous avons parfaitement conscience que la moitié de la population vivant à Mayotte est âgée de moins de 18 ans. Pour autant, la connaissance que nous avons de ces jeunes, de leurs conditions de vie notamment, sans doute déterminantes dans les passages aux actes de délinquance, reste très imparfaite et parcellaire. La mission inter-inspection que vous visez dans votre courrier, et contrairement à ce que vous semblez penser, est absolument nécessaire aujourd'hui. Elle doit travailler rapidement, et rendre ses conclusions avant la fin de l'année, sur deux axes principaux : les réponses sociales et éducatives utiles et adaptées au territoire comme aux manques qui seront précisés, qualifiés et quantifiés, ainsi que les réponses judiciaires elles aussi indispensables et sans doute aménagées aux besoins du territoire de Mayotte.

J'attends de cette mission qu'elle ouvre des perspectives autres que la seule création d'un centre éducatif fermé, dont vous soulignez à juste titre le coût élevé pour un nombre de jeunes pris en charge réduit. S'il n'est pas possible, car contraire à la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, de renvoyer aux Comores un enfant sans parents, l'ouverture de réflexions et de contacts avec les autorités comoriennes dans le cadre de la mise en place de retours accompagnés de mineurs comoriens dans leurs familles devra être envisagée par la mission inter-inspection.

.../...

Monsieur Mansour KAMARDINE
Député de Mayotte
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Le Gouvernement a parfaitement conscience du lien qui peut être fait, parmi d'autres causes, entre l'immigration clandestine de masse, constatée à Mayotte, et le phénomène d'insécurité que vous regrettez, là encore, à raison. L'opération Shikandra, lancée en 2019 pour lutter contre ce phénomène, a permis d'augmenter fortement les reconduites à la frontière (27 000 reconduites en 2019), et les moyens mis en œuvre par le Gouvernement sont importants et eux aussi en augmentation : en 2021, deux intercepteurs seront renouvelés, des moyens de surveillance aérienne ont été déployés et l'étude de leur pérennisation est en cours. La coopération avec les autorités comoriennes est également un volet important de notre action sur ce dossier complexe, que ce soit pour empêcher les départs vers Mayotte ou pour assurer des retours pérennes des ressortissants comoriens notamment.

Les accompagnements des jeunes vers une autonomie, en s'aidant d'un encadrement et de modes d'activités se rapprochant de celles d'un service militaire, sont les missions confiées au SMA, dont je suis les résultats très attentivement, ainsi que le ministre des outre-mer, qui sait à quel point ce dispositif montre régulièrement son efficacité. Des évolutions de format qui pourraient concerner Mayotte en premier lieu sont actuellement étudiées par la ministre des armées et le ministre des outre-mer, et des propositions me seront soumises rapidement.

Espérant vous avoir rassuré quant à l'attention portée par le Gouvernement à Mayotte, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Prin 2 27



Jean CASTEX

Copies :

- M. le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
- M. le ministre de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports
- M. le ministre de l'Intérieur
- Mme la ministre du Travail, de l'emploi et de l'insertion
- M. le ministre des Outre-mer
- M. le ministre de la Justice
- M. le ministre des solidarités et de la santé
- Mme la ministre déléguée chargée de l'insertion
- Mme la secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'engagement
- M. le secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des familles
- M. le Préfet de Mayotte